

Déclarer un accident survenu lors d'une activité RESTOR

Si vous êtes victime d'un accident, il est important de :

- 1. prévenir l'animatrice ou l'animateur concerné(e) si possible au moment de l'accident et aussi le président.**
- 2. faire une déclaration auprès de l'assurance de la FFRS, Gras Savoye dans un délai de cinq jours.**

Le document est disponible sur le site de RESTOR à la rubrique « DOCUMENTS », Si vous rencontrez des difficultés pour l'imprimer, dites-le-nous et nous vous le ferons parvenir au plus vite. En principe chaque animateur(trice) doit en avoir un sur lui.

Il faut remplir le formulaire complètement, joindre les photocopies demandées et mentionner le ou les témoins. Vous devrez indiquer le N° d'adhérent, il figure sur la licence, si vous ne l'avez pas reçue, nous contacter. Il faut indiquer votre club, c'est Retraite Sportive du Triangle d'Or (N°39005)

Envoyer à l'assurance Gras Savoye sous 5 jours à l'adresse indiquée en haut du formulaire

Si vous rencontrez une quelconque difficulté, n'hésitez pas à nous contacter par mail en allant sur le site de RESTOR ou par téléphone au 07 82 57 98 38.